

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2017

Présents :MM. REDINGE – TEMPESTINI – VAGNER – ANNEAR – MAILLOU – DOS SANTOS TENENTE – WAGNER - MAURICE – VILLEM - ARNOULD
Mmes GARSI - FERRARI - BRIAULT

ABSENTS EXCUSES : M. FROHLINGER donne procuration à M. ANNEAR

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARTEL

1- AVENANT MARCHE MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le groupement ACTIVE Ingénieurs-Conseils de Thionville, Philippe GRANGÉ et IRIS demande des honoraires complémentaires suite aux montants définitifs des marchés de l'accueil périscolaire, différents de l'estimation des travaux phase APD.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité de refuser les honoraires d'un montant de 6552,75€ HT soit 7862,94€ TTC.

2- AVENANT APAVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société APAVE demande des honoraires complémentaires suite à la prolongation de la durée du chantier de l'accueil périscolaire de 6 mois.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité de refuser les honoraires d'un montant de 468,00€ TTC.

3- REPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer et de prévoir les crédits au budget.

4- FEU D'ARTIFICE 15 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide de prendre en charge le feu d'artifice du 14 Juillet 2017, organisé par le Cercle des Jeunes le 15 Juillet 2017, pour un montant de 1850,00 € TTC.

5- COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016, établi par Monsieur BOURSON, Trésorier de Thionville 3 Frontières, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Monsieur BOURSON.

6- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016, présenté par Monsieur Alain REDINGE est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

7- AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 562986,12€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 738703,90€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 173130,19€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 5442,33€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 349689,00€

- En recettes pour un montant de : 349580,00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) est de 170275,45€ auquel nous déduisons le déficit de fonctionnement du CCAS de : 102,76€, aussi l'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de : 170172,69€

8- VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,97 %
- Taxe foncière bâti : 20,48 %
- Taxe foncière non bâti : 85,96 %

9- BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2016, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement	Dépenses : 521050,00€
	Recettes : 521050,00€

Section d'Investissement	Dépenses : 913862,00€
	Recettes : 913862,00€

10- AVIS SUR LE PROJET DE REVISION POS TRANSFORME EN PLU DE LA COMMUNE DE BEYREN LES SIERCK

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune de Beyren-les-Sierck, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le projet.

11- ENCAISSEMENT DE CHEQUES DE GROUPAMA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte deux chèques d'un montant de 501.14€ et d'un montant de 279.00€ émanant de GROUPAMA en remboursement d'une renégociation de contrat multirisque des bâtiments communaux.

Fait et affiché à Gavisse, le 13 avril 2017

Le Maire,
Jean WAGNER